

## Les votations inutiles tuent la démocratie

**Le 17 juin prochain, l'ASIN (le bras armé antieuropéen de l'UDC) proposera au peuple d'introduire un référendum obligatoire automatique au niveau fédéral pour tous les traités internationaux dits importants. La proposition est aussi exagérée qu'absurde.**

Exagérée, parce que les relations extérieures de la Suisse font déjà l'objet d'arbitrages intenses de la part du peuple. Il suffit de rappeler les votations sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, l'Accord sur la libre circulation en 2000 ou son extension en 2009, ou encore les Accords de Schengen et de Dublin en 2005. En Suisse, le peuple a toujours le **dernier mot** dès qu'il s'agit d'un accord international important.

Mais notre pays a aussi besoin de promouvoir ses intérêts à l'étranger. Cela relève de sa souveraineté. C'est pourquoi le Conseil fédéral conclut en sus environ 500 autres traités dits «techniques» par an. Certains d'entre eux nécessitent des adaptations de lois, qui sont alors présentées au parlement. **Chaque année, environ 20 traités** sont donc soumis à l'Assemblée fédérale, puis au référendum facultatif.

Alors que le référendum facultatif n'a été utilisé jusqu'ici qu'à dix reprises (sur 257 traités!), ces accords devraient, selon l'ASIN, être automatiquement soumis au référendum obligatoire. Le coût de cette proposition, pour des accords non contestés, serait de **23 millions par an** pour la Confédération.

Cette initiative est absurde parce que notre démocratie directe – l'une des plus généreuses du monde – n'implique pas que toute décision soit soumise au peuple. La Constitution sépare les objets d'ordre constitutionnel (soumis au peuple et aux cantons) de ceux qui sont d'ordre législatif (soumis au référendum facultatif) et infralégislatif (soumis à l'exécutif).

Privilège accordé par notre Constitution aux objets d'ordre constitutionnel, le référendum obligatoire **entrave** plus la démocratie directe qu'il n'en fait la promotion s'il est utilisé pour les objets de rang inférieur.

D'une part, si une révision de loi doit être soumise au référendum obligatoire, l'exécutif aura tendance à introduire un maximum d'éléments dans ses règlements pour contourner le parlement et le verdict populaire. D'autre part, le recours au référendum obligatoire **épuise** les citoyens et affecte la participation, dépouille les partis politiques et les élus. C'est pourquoi le gouvernement zurichois a aisément réussi à convaincre les citoyens d'abolir la loi cantonale sur le référendum obligatoire. La qualité de la politique s'en est trouvée améliorée.

En définitive, cette initiative ne servirait qu'à donner à l'UDC et à l'ASIN une plate-forme politique permanente pour déployer leur agitation contre tous les échanges de coopération de la Suisse avec l'Europe et le monde. Elle n'obtient d'ailleurs qu'un **soutien très isolé**, puisqu'elle est rejetée par une très large majorité de partis. A raison.